

**Rapport du Président du jury  
des concours externe et interne d'ingénieur territorial  
Session 2013**

**CONTEXTE NATIONAL**

Jusqu'en 2009, les concours externe et interne d'ingénieur étaient organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, cette organisation relève de la seule compétence des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Les Centres de Gestion ont organisé en 2010 et 2012 les concours externe, et en 2011 et 2013 les concours externe et interne.

Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique est le seul organisateur pour l'inter région Grand Ouest. Celle-ci comprend 14 départements : Seine-Maritime, Eure, Calvados, Manche, Orne, Finistère, Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Sarthe, Maine et Loire, Vendée, Loire-Atlantique.

Le concours d'ingénieur est toujours organisé de manière nationale, c'est-à-dire que les dates sont les mêmes pour tous les Centres de Gestion organisateurs, et les sujets sont également identiques.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'examen des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplôme (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

Enfin, il convient de préciser que désormais, le concours d'ingénieur territorial sera organisé tous les 2 ans (externe et interne), en alternance avec l'examen professionnel.

Ainsi, en 2014, c'est l'examen professionnel qui sera organisé, puis en 2015, les concours externe et interne.

## PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION 2013

### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX :

#### 1- Provenance des candidats inscrits :

Candidats provenant du Grand Ouest	896
Candidats provenant d'autres départements	190

#### 2- Sexe des candidats inscrits :

Hommes	620
Femmes	466

### CONCOURS EXTERNE

#### 1- Éléments statistiques

Spécialités	Postes	Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	20	145	145	90	38.62%	33	19
Infrastructures et réseaux	16	123	121	77	36.36%	26	16
Urbanisme, aménagement et paysages	3	202	202	89	55.94%	6	3
Informatique et systèmes d'information	6	131	131	71	45.80%	11	6
Prévention, gestion des risques	17	272	271	145	46.49%	32	16
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>876</b>	<b>870</b>	<b>472</b>	<b>45.86%</b>	<b>108</b>	<b>60</b>

#### 2- Le niveau des candidats à l'écrit

Les candidats subissent une seule épreuve écrite d'admissibilité.

Elle consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités ouvertes au concours et choisie par le candidat lors de son inscription (durée : cinq heures ; coefficient 5).

Il convient de souligner que cette épreuve "pèse le même poids" dans la réussite au concours que l'unique épreuve obligatoire d'admission, une épreuve orale d'entretien d'une durée de quarante minutes, également affectée d'un coefficient 5.

L'épreuve écrite est nationalement cadrée comme une **note avec propositions**, la note étant évaluée sur 8 points et les propositions sur 12 points.

Spécialité	Présents en 2013	Palette des notes en 2013	Notes < 5 en 2013	Note > ou = à 10 en 2013	Moyenne 2012	Moyenne 2013
Ingénierie, gestion technique et architecture	90	0.50 à 17.50	21	46	11.06	9.39
Infrastructures et réseaux	77	0 à 15.25	24	18	9.57	6.99
Urbanisme, aménagement et paysages	89	0.25 à 15	13	25	8.62	8.21
Informatique et systèmes d'information	71	0 à 16	10	19	8.42	7.98
Prévention, gestion des risques	144	0 à 16.05	31	41	8.68	8.48
<b>TOTAL</b>	<b>471</b>	<b>0 à 17.50</b>	<b>99</b>	<b>149</b>	<b>9.27</b>	<b>8.21</b>

- La comparaison avec la session 2012 laisse apparaître une baisse des résultats, la moyenne générale passant de 9.27 en 2012 à 8.21 en 2013.

- Le pourcentage de notes supérieures à 10,00 est en forte baisse. Il s'élève à 40.36% en 2012 et à 31,63% en 2013.

- Cependant, la proportion de candidats ayant obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5,00), soit 99 candidats, évolue nettement à la hausse : de 12.17% en 2012, elle atteint 21.02% en 2013.

La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie, si l'on considère la moyenne des notes obtenues, est, comme en 2012, « Ingénierie, gestion technique et architecture », mais la moins réussie ne l'est plus dans la spécialité « Informatique et systèmes d'information » mais en « Infrastructures et réseaux ».

### 3- L'admissibilité des candidats

#### a- Les signes distinctifs pouvant entraîner une rupture d'anonymat

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury, se fondant sur les dispositions du règlement général des concours rappelées à trois reprises dans les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes, examine les signes distinctifs portés par les candidats sur leurs copies afin de déterminer s'ils sont ou non de nature à entraîner des ruptures d'anonymat.

Deux candidats ont rompu l'anonymat :

Les 2 candidats ont souligné avec la couleur rouge, couleur interdite.

Le jury a annulé ces deux copies et les candidats concernés ont reçu un courrier afin de les avertir.

#### b- Les seuils d'admissibilité

Le concours étant réglementairement ouvert par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils par spécialité, qui peuvent varier d'une spécialité à l'autre.

Pour mémoire, le jury de la session 2012 avait fixé les seuils suivants :

Spécialité	Seuil d'admissibilité	Hommes admissibles	Femmes admissibles	Nombre d'admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.87	24	13	37
Infrastructures et réseaux	9	28	13	41
Urbanisme, aménagement et paysages	11	13	21	34
Informatique et systèmes d'information	11	15	8	23
Prévention, gestion des risques	11	19	26	45

**45% des admissibles étaient des femmes en 2012 (55% d'hommes).**

Le jury examine les résultats des candidats spécialité par spécialité et, au vu de ceux-ci et compte tenu du nombre de postes ouverts dans chaque spécialité.

En 2013, le jury a arrêté les seuils suivants :

Spécialité	Seuil d'admissibilité	Hommes admissibles	Femmes admissibles	Nombre d'admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	12.25	21	12	33
Infrastructures et réseaux	9	20	6	26
Urbanisme, aménagement et paysages	13.13	1	5	6
Informatique et systèmes d'information	11.75	8	3	11
Prévention, gestion des risques	12	9	23	32

**108 candidats sont ainsi déclarés admissibles au concours externe. 45.37% des admissibles sont des femmes et 54.63% des hommes. Il y avait autant de femmes et d'hommes admissibles en 2012 et 2013.**

Le jury constate que les deux candidats dont les copies ont été annulées pour rupture d'anonymat n'étaient pas, avant annulation, en position d'être admissibles.

Compte tenu du nombre de candidats admissibles, et au vu de la technicité de l'épreuve d'entretien réglementairement organisée par option, le jury décide à la fois de se scinder en sous-jurys et de recourir à des examinateurs spécialisés.

#### **4- Le niveau des candidats à l'oral**

Les candidats subissent **une seule épreuve obligatoire** d'admission :

L'épreuve d'entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 minutes ; réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient : 5)

Ils peuvent également choisir, au moment de leur inscription, une **épreuve facultative** d'admission, qui consiste en une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère. Elle repose sur la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, dans la langue étrangère choisie, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1).

Les points excédant la note 10 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

#### a- L'épreuve orale obligatoire d'entretien

Il convient de souligner le très faible absentéisme : seuls 4 candidats sur les 108 admissibles ne se sont pas présentés à cette épreuve (les 4 dans la spécialité prévention, gestion des risques).

Les notes évoluent dans trois spécialités, en hausse dans la spécialité « informatique et systèmes d'information » ainsi que dans la spécialité « infrastructures et réseaux » et en baisse en « prévention, gestion des risques ».

Le cadrage de l'épreuve, établi au niveau national, était identique à celui de la session précédente.

Ce cadrage précise comme suit la répartition du temps et des points alloués à l'épreuve :

	Durée	Points
<p align="center"><b>I- Questions sur l'option dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissances de bases et hygiène, santé, sécurité</li> <li>- ingénierie liée à l'option</li> <li>- gestion de projets liée à l'option</li> </ul>	<b>20 mn</b>	<b>10 pts</b>
<p align="center"><b>II – Questions permettant d'évaluer les aptitudes professionnelles du candidat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- motivation et présentation du candidat, qualités d'expression</li> <li>- capacité à résoudre des problèmes d'encadrement et conduite de projets</li> <li>- connaissances de l'environnement professionnel</li> </ul>	<b>20 mn</b>	<b>10 pts</b>

Spécialités	Postes	Admissibles	Présents	Notes > ou = à 10	Moyenne 2012	Moyenne 2013
Ingénierie, gestion technique et architecture	20	33	33	18	12.23	12.74
Infrastructures et réseaux	16	26	26	18	10.95	11.39
Urbanisme, aménagement et paysages	3	6	6	2	11.26	11.72
Informatique et systèmes d'information	6	11	11	9	12.70	13.11
Prévention, gestion des risques	17	32	28	13	12.30	11.48

## b- L'épreuve orale facultative de langue

La **note moyenne** obtenue à cette épreuve est de **11,63**.

Le nombre de points supplémentaires obtenus s'échelonne de 0,25 à 9,00.

Spécialité	Inscrits	Présents	Note > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique et architecture	21	21	11
Infrastructures et réseaux	14	13	10
Urbanisme, aménagement et paysages	4	4	3
Informatique et systèmes d'information	8	8	5
Prévention, gestion des risques	19	16	12

## 5- L'admission des candidats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes des candidats.

### La fixation des seuils d'admission

Les seuils d'admission 2013 s'inscrivent dans la continuité des décisions prises par les jurys des précédentes sessions des concours organisés par le CDG de Loire-Atlantique dès lors que le nombre de postes est suffisant. Cependant, le niveau des seuils a augmenté dans la plupart des spécialités, hormis en « prévention, gestion des risques ». Cela s'explique notamment par la baisse du nombre de postes ouverts au concours.

En 2012, les seuils d'admission ont été fixés ainsi :

Spécialité	Seuil d'admission	Hommes admis	Femmes admises	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	11.75	13	8	21
Infrastructures et réseaux	10.13	14	11	25
Urbanisme, aménagement et paysages	11.38	7	11	18
Informatique et systèmes d'information	12.50	10	5	15
Prévention, gestion des risques	11.81	11	17	28

En 2012, 48.60% des admis étaient des femmes, et 51.40% étaient des hommes.

Les seuils d'admission pour la session 2013 sont les suivants :

Spécialité	Seuil d'admission	Hommes admis	Femmes admises	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	11.88	14	5	19
Infrastructures et réseaux	11	14	2	16
Urbanisme, aménagement et paysages	12.30	1	2	3
Informatique et systèmes d'information	13.38	4	2	6
Prévention, gestion des risques	11.18	6	10	16

**35% des admis sont des femmes et 65% sont des hommes. La part des femmes admises a nettement baissé par rapport à la session 2012.**

**60 candidats sont ainsi admis sur 62 postes ouverts.** En effet, le jury a décidé de ne pas pourvoir 2 postes en externe et de les transférer vers le concours interne.

En définitive :

- Dans la spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture : 19 admis et 14 non admis ;
- Dans la spécialité Infrastructures et réseaux : 16 admis et 10 non admis ;
- Dans la spécialité Urbanisme, aménagement et paysages : 3 admis et 3 non admis ;
- Dans la spécialité Informatique et systèmes d'information : 6 admis et 5 non admis.
- Dans la spécialité Prévention et gestion des risques : 16 admis et 16 non admis ;

## CONCOURS INTERNE

### 1- Éléments statistiques

Spécialités	Postes	Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	5	53	51	28	45.10%	7	6
Infrastructures et réseaux	5	55	55	25	54.54%	6	5
Urbanisme, aménagement et paysages	5	21	21	8	61.90%	0	0
Informatique et systèmes d'information	1	43	43	21	51.16%	4	2
Prévention, gestion des risques	2	46	46	25	45.66%	10	6
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>218</b>	<b>216</b>	<b>107</b>	<b>50.46%</b>	<b>27</b>	<b>19</b>

### 2- Le niveau des candidats à l'écrit

Les candidats au concours interne subissent trois épreuves écrites d'admissibilité, soit, dans l'ordre de leur organisation :

- une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;
- la rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (durée : quatre heures ; coefficient 3).  
Cette épreuve est nationalement cadrée comme une épreuve de note avec propositions, la synthèse étant notée sur 12 points et les propositions sur 8 points ;
- l'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt (durée : huit heures ; coefficient 7).

Les épreuves écrites "pèsent" ainsi d'un coefficient 13, l'unique épreuve orale d'admission, un entretien de quarante minutes, étant pour sa part affectée d'un coefficient 5.

Les résultats s'établissent comme suit :

#### Mathématiques / Physique

Spécialité	Présents	Palette des notes	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne 2011	Moyenne 2013
Ingénierie, gestion technique et architecture	28	0.25 à 11.38	18	3	5.73	5
Infrastructures et réseaux	25	0.5 à 13.13	11	3	3.91	5.17
Urbanisme, aménagement et paysages	8	0 à 3.13	8	0	3.63	1.5
Informatique et systèmes d'information	21	0 à 12.13	15	2	5.79	3.93
Prévention, gestion des risques	25	0 à 12.38	13	4	5.34	4.20

60.75 % des candidats ont été éliminés par cette épreuve (soit 65 sur 107 présents).



En « Ingénierie, gestion technique et architecture » sur les 7 candidats ayant plus de 12 / 20 à l'épreuve de projet, 6 sont éliminés par l'épreuve de mathématiques/physique.

La spécialité « Urbanisme » a vu tous ses candidats se faire éliminer par l'épreuve de mathématiques/physique.

La spécialité qui s'en sort le mieux est « Infrastructures et réseaux ».

Note sur la spécialité :

Spécialité	Présents	Palette des notes	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne 2011	Moyenne 2013
Ingénierie, gestion technique et architecture	28	0.25 à 15	3	15	10.72	8.52
Infrastructures et réseaux	25	0 à 16	5	11	9.22	8.69
Urbanisme, aménagement et paysages	8	1.75 à 5.75	3	0	8.35	4.47
Informatique et systèmes d'information	21	4 à 15.38	1	6	10.59	8.60
Prévention, gestion des risques	25	0 à 10	3	2	8.62	7.23

L'épreuve écrite est nationalement cadrée comme une **note avec propositions**, la note étant évaluée sur 8 points et les propositions sur 12 points.

14.00 % des candidats ont été éliminés par cette épreuve (soit 15 sur 107 présents).

Les moyennes sont en baisse par rapport à 2011 et particulièrement sur l'ensemble des spécialités.

Projet ou étude dans l'option :

Spécialité	Présents	Palette des notes	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne 2011	Moyenne 2013
Ingénierie, gestion technique et architecture	28	3 à 18.28	2	14	8.60	8.37
Infrastructures et réseaux	25	0 à 13.5	5	6	9.54	7.60
Urbanisme, aménagement et paysages	8	5.25 à 10	0	1	8.42	6.51
Informatique et systèmes d'information	21	0 à 15.5	2	10	8.97	9.38
Prévention, gestion des risques	25	0.5 à 11.75	2	10	9.19	9.39

10.28 % des candidats ont été éliminés par cette épreuve (soit 11 sur 107 présents).

Deux spécialités ont une moyenne supérieure en 2013, par rapport à 2011 : « informatique et systèmes d'information », et « prévention, gestion des risques ».

Les autres voient leurs moyennes baisser assez nettement.

La comparaison avec la session 2011, organisée pour la première fois par le CDG 44 laisse apparaître une baisse des résultats, la moyenne générale passant de 7.77 en 2011 à 6.57 en 2013.

Au total, ce sont près de 50% des candidats qui ont été éliminés suite aux épreuves écrites.

### 3- L'admissibilité des candidats

#### a- Les signes distinctifs pouvant entraîner une rupture d'anonymat

Pas de signe distinctif sur les copies du concours interne.

#### b- Les seuils d'admissibilité

Le concours étant réglementairement ouvert par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils par spécialité, qui peuvent varier d'une spécialité à l'autre.

Pour mémoire, le jury de la session 2011 a fixé les seuils suivants :

Spécialité	Seuil d'admissibilité	Hommes admissibles	Femmes admissibles	Nombre d'admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	8.92	8	2	10
Infrastructures et réseaux	8.80	12	0	12
Urbanisme, aménagement et paysages	8.98	2	0	2
Informatique et systèmes d'information	8.90	7	3	10
Prévention, gestion des risques	9.27	1	6	7

**24.44% des admissibles étaient des femmes en 2011, et 75.56% étaient des hommes.**

En 2013, le jury a arrêté les seuils suivants :

Spécialité	Seuil d'admissibilité	Hommes admissibles	Femmes admissibles	Nombre d'admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	9	3	1	4
Infrastructures et réseaux	9.03	6	0	6
Urbanisme, aménagement et paysages	Aucun admissible	-	-	-
Informatique et systèmes d'information	9.78	6	1	7
Prévention, gestion des risques	9.30	5	5	10

**25.92% des admissibles sont des femmes en 2013, et 74.08 sont des hommes (proportion stable par rapport à 2011).**

**27 candidats sont ainsi déclarés admissibles au concours interne.**

Le jury lie cette décision à celle de ne pas abaisser en-dessous de 10 sur 20 le moment venu, le seuil d'admission.

Les seuils sont relativement stables par rapport à la session 2011, à l'exception de la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages » où aucun candidat n'a pu être déclaré admissible (les 8 ayant au moins une note éliminatoire sur les 3 épreuves d'admissibilité).

Compte tenu de la technicité de l'épreuve d'entretien réglementairement organisée par option, le jury décide à la fois de se scinder en sous-jurys et de recourir à des examinateurs spécialisés.

#### 4- Le niveau des candidats à l'oral

Les candidats subissent **une seule épreuve obligatoire** d'admission :

L'épreuve d'entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 minutes ; réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient : 5)

Ils peuvent également choisir, au moment de leur inscription, une **épreuve facultative** d'admission, qui consiste en une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère. Elle repose sur la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, dans la langue étrangère choisie, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1).

Les points excédant la note 10 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

##### a- L'épreuve orale obligatoire d'entretien

Il convient de souligner qu'il n'y a eu aucun absent pour ces épreuves orales d'entretien.

Les notes évoluent très peu puisque les moyennes sont quasiment identiques entre 2011 et 2013.

Le cadrage de l'épreuve, établi au niveau national, était identique à celui de la session précédente.

Ce cadrage précise comme suit la répartition du temps et des points alloués à l'épreuve :

	<i>Durée</i>	<i>Points</i>
<b>I- Questions sur l'option dont</b>  - connaissances de bases et hygiène, santé, sécurité  - ingénierie liée à l'option  - gestion de projets liée à l'option	<b>20 mn</b>	<b>10 pts</b>
<b>II – Questions permettant d'évaluer les aptitudes professionnelles du candidat</b>  - motivation et présentation du candidat, qualités d'expression  - capacité à résoudre des problèmes d'encadrement et conduite de projets  - connaissances de l'environnement professionnel	<b>20 mn</b>	<b>10 pts</b>

Spécialités	Postes	Admissibles	Présents	Notes > ou = à 10	Moyenne 2011	Moyenne 2013
Ingénierie, gestion technique et architecture	5	7	7	5	11.01	11.18
Infrastructures et réseaux	5	6	6	5	11.27	11.35
Urbanisme, aménagement et paysages	5	0	0	0	11.49	-
Informatique et systèmes d'information	1	4	4	2	11.62	11.85
Prévention, gestion des risques	2	10	10	8	11.41	11.60

Les moyennes sont plutôt stables entre la session 2011 et celle de 2013.

#### b- L'épreuve écrite facultative de langue

La **note moyenne** obtenue à cette épreuve est de **10.82**.

Le nombre de points supplémentaires obtenus s'échelonne de 2 à 9.

Spécialité	Inscrits	Présents	Note > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique et architecture	4	4	4
Infrastructures et réseaux	2	2	1
Urbanisme, aménagement et paysages	-	-	-
Informatique et systèmes d'information	2	2	2
Prévention, gestion des risques	5	5	2

### 5- L'admission des candidats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes des candidats.

#### La fixation des seuils d'admission

En 2011, les seuils d'admission étaient les suivants :

Spécialité	Seuil d'admission	Hommes admis	Femmes admises	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	9.90	9	2	11
Infrastructures et réseaux	9.92	11	0	11
Urbanisme, aménagement et paysages	10.37	2	0	0
Informatique et systèmes d'information	10.50	7	1	8
Prévention, gestion des risques	10.31	1	5	6

**22.22% des admis sont des femmes, et 77.78% sont des hommes.**

En 2013, le jury a fixé les seuils suivants :

Spécialité	Seuil d'admission	Hommes admis	Femmes admises	Nombre d'admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.39	5	1	6
Infrastructures et réseaux	10.77	5	0	5
Urbanisme, aménagement et paysages	-	-	-	-
Informatique et systèmes d'information	12.65	1	1	2
Prévention, gestion des risques	11.05	3	3	6

**29.41% des admis sont des femmes, et 70.59% sont des hommes. La proportion de femmes admis a augmenté par rapport à 2011. Celle des hommes a donc logiquement diminué.**

**19 candidats sont ainsi admis sur 17 postes ouverts.** En effet, le jury a décidé de transférer 2 postes de l'externe vers l'interne et ce en raison de la note de l'oral.


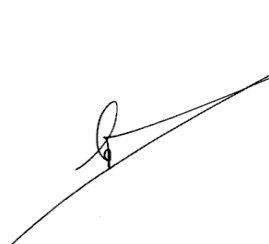
En définitive :

- Dans la spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture : 6 admis et 1 non admis ;
- Dans la spécialité Infrastructures et réseaux : 5 admis et 1 non admis ;
- Dans la spécialité Prévention et gestion des risques : 6 admis et 4 non admis ;
- Dans la spécialité Urbanisme, aménagement et paysages : 0 admis ;
- Dans la spécialité Informatique et systèmes d'information : 2 admis et 2 non admis.

Pour conclure, le Président de jury tient à remercier l'ensemble des acteurs de ces concours pour la qualité de l'ensemble des opérations de cette session 2013.

Fait à Nantes, le 6 janvier 2014

Le Président du jury,



Philip SQUELARD  
Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique